



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **11 janvier 2010**

Délibération n° 2010-1200

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Budget primitif 2010 - Budget annexe de l'assainissement

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

**Rapporteur : Monsieur Darne**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 décembre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 13 janvier 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Hugué, Imbert Y, Jacques, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Arrue (pouvoir à Mme Frih), Bernard R (pouvoir à M. Flaconnèche), Balme (pouvoir à M. Jacques), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Darne JC. (pouvoir à M. David G.), Fleury (pouvoir à Mme Vullien), Galliano (pouvoir à M. Bouju), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Coulon), MM. Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Lambert (pouvoir à M. Corazzol), Louis (pouvoir à Mme Levy), Mme Pesson (pouvoir à Mme Dubos), MM. Terracher (pouvoir à M. Llung), Touleron (pouvoir à M. Fournel), Turcas (pouvoir à M. Gignoux), Vial (pouvoir à M. Crimier), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : Mme Palleja.

**Séance publique du 11 janvier 2010****Délibération n° 2010-1200**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Budget primitif 2010 - Budget annexe de l'assainissement**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 16 décembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le projet de budget primitif 2010 du budget annexe de l'assainissement a été arrêté, en dépenses et en recettes, à 201 985 923 €. Il est rappelé que l'objectif de ce service public à caractère industriel et commercial est de préserver la qualité de l'environnement par une collecte largement assurée des eaux usées et leur traitement garantissant des rejets non polluants dans le milieu aquatique, en particulier dans le Rhône.

Ce service est assuré en régie directe par la Communauté urbaine. Son budget est soumis à l'instruction budgétaire et comptable M 49 applicable aux services publics industriels et commerciaux. Les dépenses d'exploitation et les investissements sont assujettis à la TVA mais la gestion de la TVA est assurée hors budget par monsieur le Trésorier principal ; c'est pourquoi les montants sont inscrits pour leurs valeurs hors taxes.

La section d'exploitation est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 99,062 M€.

Dans un contexte d'une stabilisation des recettes d'exploitation et d'une augmentation des dépenses d'exploitation, l'autofinancement brut s'élève à 28,387 M€ en 2010 en diminution de 7,79 % (30,785 M€ en 2009).

L'épargne nette ressort à 14,564 M€, en baisse de 18,54 % par rapport à 2009 (17,880 M€) et ce, après remboursement du capital emprunté de 13,823 M€.

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 102,924 M€, en augmentation de 10,44 % par rapport au budget primitif 2009.

En 2010, il est prévu de consacrer pour les investissements 84,096 M€ en dépenses et 23,596 M€ en recettes, en mouvements réels, soit une charge nette de 60,500 M€, charge nette supérieure de 0,300 M€ à celle de 2009.

L'encours de la dette est de 173,039 M€, sur la base des emprunts contractés le 26 novembre 2009. Le besoin d'emprunt à long terme en 2010 pour équilibrer le budget se situe à hauteur de 41,830 M€ (38,215 M€ en 2009).

Avec 18,998 M€, le virement prévisionnel à la section d'investissement diminue de 3,59 % (19,705 M€ en 2009).

Le tableau n° 1, ci-dessous, présente la synthèse générale du budget annexe de l'assainissement pour 2010.

**Budget primitif 2010 - budget annexe de l'assainissement - synthèse générale (en M€) - tableau n° 1**

Libellé	BP 2009	BP 2010	Evolution 2010/2009 (en %)
recettes réelles d'exploitation	94,69	94,531	- 0,17
recettes d'ordre d'exploitation	4,251	4,531	6,59
<b>total recettes d'exploitation</b>	<b>98,941</b>	<b>99,062</b>	<b>0,12</b>
dépenses réelles d'exploitation	63,905	66,144	3,50
dépenses d'ordre d'exploitation	35,036	32,918	- 6,05
<b>total dépenses d'exploitation</b>	<b>98,941</b>	<b>99,062</b>	<b>0,12</b>
<b>autofinancement brut</b>	<b>30,785</b>	<b>28,387</b>	<b>- 7,79</b>
remboursement capital	12,905	13,823	7,11
<b>épargne nette</b>	<b>17,88</b>	<b>14,564</b>	<b>- 18,55</b>
recettes réelles d'investissement	58,079	69,926	20,40
recettes d'ordre d'investissement	35,116	32,998	- 6,03
<b>total recettes d'investissement</b>	<b>93,195</b>	<b>102,924</b>	<b>10,44</b>
dépenses réelles d'investissement	88,864	98,313	10,63
dépenses d'ordre d'investissement	4,331	4,611	6,47
<b>total dépenses d'investissement</b>	<b>93,195</b>	<b>102,924</b>	<b>10,44</b>
<b>total budget primitif</b>	<b>192,136</b>	<b>201,986</b>	<b>5,13</b>

**Section d'exploitation**

Le tableau n° 2, ci-dessous, présente la synthèse de la section d'exploitation de ce budget pour 2010.

**Budget primitif 2010 - budget annexe de l'assainissement - section d'exploitation (en M€) - tableau n° 2**

Libellé	BP 2009	BP 2010	Évolution 2010/2009 (en %)
<b>Recettes réelles d'exploitation</b>	<b>94,690</b>	<b>94,531</b>	<b>- 0,17</b>
atténuation de charges	1,773	1,678	- 5,36
<i>dont remboursement personnels mis à disposition budget eaux</i>	1,350	1,300	- 3,70
produits des services du domaine et ventes diverses	83,970	85,157	1,41
<i>dont redevance d'assainissement</i>	57,700	58,700	1,73
<i>dont contribution du budget principal eaux pluviales</i>	14,000	14,000	0,00
<i>dont redevance raccordement à l'égout</i>	4,700	4,500	- 4,26
<i>dont prestations entreprises et communes extérieures</i>	3,900	4,150	6,41
<i>dont redevance branchements sur réseaux existants</i>	3,250	3,000	- 7,69

dotations et participations	4,700	6,300	34,04
<i>dont primes d'épuration</i>	4,500	6,000	33,33
autres produits de gestion courante (redevance VNF)	1,280	1,285	0,39
produits exceptionnels	2,967	0,111	- 96,26
<i>dont produit de cession immeuble Le Clip</i>	2,861	0,050	- 98,25
<i>dont indemnités sinistres</i>	0,100	0,055	- 45,00
<b>total des mouvements d'ordre</b>	<b>4,251</b>	<b>4,531</b>	<b>6,59</b>
amortissements des subventions reçues	4,251	4,531	6,59
<b>total recettes d'exploitation</b>	<b>98,941</b>	<b>99,062</b>	<b>0,12</b>
<b>dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>63,905</b>	<b>66,144</b>	<b>3,50</b>
charges à caractère général	29,342	29,966	2,13
<i>dont entretien stations d'épuration</i>	18,979	19,215	1,24
<i>dont entretien, exploitation des réseaux</i>	3,697	4,024	8,85
<i>dont logistique</i>	1,537	1,572	2,28
<i>dont loyers et charges locatives</i>	1,315	1,300	1,14
<i>dont assurances</i>	0,898	0,927	3,23
<i>dont études</i>	0,222	0,082	- 63,06
<i>dont laboratoire</i>	0,249	0,247	- 0,80
<i>dont contrevaieur VNF</i>	1,280	1,275	- 0,39
<i>dont laboratoire</i>	0,207	0,236	14,01
charges de personnel (chapitre 012)	25,827	26,213	1,49
autres charges de gestion courante	1,561	1,598	2,37
<i>dont contribution aux charges du budget principal</i>	1,417	1,458	2,89
charges financières	6,329	7,424	17,30
<i>dont intérêts de la dette</i>	5,806	6,855	18,07
<i>dont ICNE</i>	0,028	0,129	360,71
charges exceptionnelles	0,767	0,863	12,52
<i>dont subventions Givors Grigny</i>	0,167	0,185	10,78
<i>dont subventions coopération décentralisée</i>	0,175	0,100	- 42,86
<i>dont comité social du personnel</i>	0,170	0,245	44,12
dépenses imprévues	0,078	0,080	2,56
<b>total des mouvements d'ordre</b>	<b>35,036</b>	<b>32,918</b>	<b>- 6,05</b>
amortissements-provisions- sortie patrimoniale en 2009 : 2,861 M€	15,331	13,920	- 9,20
virement à la section d'investissement	19,705	18,998	- 3,59
<b>total dépenses d'exploitation</b>	<b>98,941</b>	<b>99,062</b>	<b>0,12</b>
<b>autofinancement brut</b>	<b>30,785</b>	<b>28,387</b>	<b>- 7,79</b>

remboursement capital	12,905	13,823	7,11
<b>épargne nette</b>	<b>17,880</b>	<b>14,564</b>	<b>-18,55</b>

Le budget d'exploitation s'élève à 99,062 M€, en augmentation de 0,12 % en dépenses et en recettes par rapport à 2009. Les recettes réelles sont estimées à 94,531 M€, les dépenses réelles à 66,144 M€.

#### *Les produits d'exploitation*

En mouvements réels, les produits sont estimés à 94,531 M€ pour 2010 contre 94,690 M€ pour 2009.

La diminution de 0,17 % du produit des recettes d'exploitation a pour conséquence une réduction de la capacité d'autofinancement brut. Celui-ci correspond au solde des mouvements réels qui atteindrait 28,387 M€ en 2010, à comparer à 30,785 M€ en 2009.

Le produit de la redevance progresserait de 1,73 % par rapport à la prévision inscrite au budget primitif précédent : 58,700 M€ en 2010 au lieu de 57,700 M€ en 2009. Cette inscription prend en compte le tarif de la redevance qui passera le 1er janvier 2010 à 0,8452 € HT par mètre cube d'eau (au lieu de 0,7964 € au 1er janvier 2009).

La contribution du budget principal au traitement des eaux pluviales arrêtée à 14 M€, restera inchangé de 2009 à 2010. Elle est calculée sur la base de 21,20 % de la charge nette d'exploitation, 32,10 % du montant des intérêts de la dette et des amortissements du budget de l'assainissement.

Le produit de la redevance de raccordement à l'égout, perçu au titre des constructions nouvelles, est estimé à 4,500 M€ en diminution de 4,26 % par rapport au budget primitif 2009 (4,700 M€).

La redevance, versée par les abonnés qui demanderaient leur raccordement à des réseaux d'assainissement existants, diminue de 0,250 K€ avec une inscription à 3 M€, soit - 7,69 % par rapport à 2009.

La facturation du traitement des eaux usées pour le compte de communes extérieures à la Communauté urbaine est inscrite pour 4,150 M€, en augmentation de 6,41 % par rapport au budget primitif 2009 (3,900 M€).

La subvention de l'Agence de l'eau de 6,000 M€ prévue en 2010 est en augmentation de 33,33 % par rapport aux inscriptions au budget primitif 2009 (4,500 M€), en dépit de la révision du mode de calcul, instituée par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2007, qui prévoit qu'une partie de cette prime, autrefois versée en totalité aux collectivités locales, soit allouée aux industriels en fonction de la qualité de leurs effluents.

Afin de permettre le regroupement des services de trois directions opérationnelles (propreté, voirie et eau), il a été décidé de transférer les services de la direction de l'eau, principalement installés dans les locaux du Clip (Centre Liberté Péri) à Lyon 3°, dans l'immeuble le Triangle situé 117, boulevard Vivier Merle à Lyon 3°, pour un loyer annuel de 1,350 M€, charges comprises. Une recette, proportionnelle à l'utilisation des locaux par les personnels affectés à l'activité du budget des eaux, est attendue pour 0,327 M€.

#### *Les charges d'exploitation*

Les mouvements réels représentent 66,144 M€ en 2010 pour 63,905 M€ en 2009, soit une progression de 3,50 %.

L'évolution des charges à caractère général est de 0,624 M€, soit + 2,13 %. Cette augmentation est imputable pour moitié à l'entretien des stations d'épuration et à l'exploitation des réseaux d'assainissement.

Avec 23,239 M€, les dépenses liées à la gestion des stations et des réseaux représentent plus de 77,55 % des charges à caractère général du budget de l'assainissement, en 2010.

Le contrat d'exploitation de la station d'épuration de Saint Fons en cours de renégociation, devrait donner lieu à une remise en concurrence en octobre 2011.

Les contrats d'assurance, conclus pour une durée de 5 ans, sont exécutoires jusqu'à la fin 2010. Les cotisations prévues en 2010 (0,927 M€) progressent de 3,23 %. Ce phénomène s'explique notamment par l'effet de l'indexation des marchés et par la prise de possession définitive de la station de Pierre Bénite rénovée, qui provoque une hausse des primes liées aux risques industriels (+ 0,020 M€).

Les dépenses du laboratoire de 0,236 M€ augmenteraient de 14,01 %, en raison notamment du projet de certification et d'analyses demandées par l'Agence de l'eau.

Les charges de personnel sont proposées en augmentation de 1,49 % : 26,213 M€ contre 25,827 M€ en 2009. Une partie de ces dépenses, correspondant aux traitements et charges des agents participant à la gestion de l'eau potable, est remboursée par le budget annexe des eaux (1,300 M€).

Pour information, 617 agents étaient affectés au budget de l'assainissement au 30 septembre 2009.

L'estimation des charges de structure, à reverser au budget principal, basée sur les résultats du compte administratif 2008, est de 1,458 M€. Des ajustements seront opérés en 2010, au vu des résultats effectifs de l'exercice 2009.

Les charges financières augmentent : 7,424 M€ prévus en 2010 contre 6,329 M€ inscrits au budget primitif 2009. Avec 6,855 M€ prévus au budget primitif 2010, les intérêts de la dette à long terme sont estimés en hausse de 18,07 %, par rapport à l'exercice précédent.

En effet, du fait de l'encaissement d'emprunts à long terme pour financer les projets et les évolutions des marchés financiers, l'annuité à payer en 2010 est en augmentation par rapport à 2009 (+ 9,88 %). Cela concerne à la fois les intérêts (+ 1,048 M€), et l'amortissement (+ 0,809 M€).

La dette de l'assainissement est composée à 92,5 % d'emprunts à taux fixe. Le risque de hausse des taux indexés est intégré dans l'annuité, présentée ici.

La gestion quotidienne de la trésorerie génère des frais financiers estimés à un montant voisin de celui de 2009 (0,440 M€ contre 0,495 M€ en 2009).

Depuis le 1er janvier 2008, le calcul des intérêts courus non échus (ICNE) s'effectue par différence entre le montant des ICNE rattachés au titre de l'exercice n - 1 et celui des ICNE à rattacher à la clôture de l'exercice n. L'inscription de 0,129 M€ s'explique par les dispositions de ce mécanisme.

Les dotations aux amortissements sont en augmentation de 11,63 % : 13,920 M€ en 2010 contre 12,470 M€ en 2009. Pour mémoire le même mode de calcul a été adopté pour les budgets M49 et M14, conduisant à la suppression du *prorata temporis* des acquisitions en cours d'exercice et à l'amortissement de ces biens sur l'année suivant leur acquisition.

## **Section d'investissement**

La section d'investissement est équilibrée à 102,924 M€. Les mouvements réels s'établiraient à 98,313 M€ en dépenses et à 69,926 M€ en recettes.

Les écritures pour ordre de 4,611 M€ de dépenses et 32,998 M€ de recettes produisent un autofinancement brut de 28,387 M€.

Pour les opérations de la programmation pluriannuelle d'investissement, le crédit de paiement 2010 est arrêté à la somme de 60,50 M€ en charge nette. Il est sensiblement identique à celui de 2009 (60,2 M€) avec une inscription de dépenses proposée à 84,176 M€ (75,564 M€ en 2009) et des recettes estimées à 23,676 M€ (15,364 M€ en 2009).

Par rapport séparé, le Conseil de communauté se prononce sur le montant des autorisations de programmes globales à affecter en 2010.

Le tableau n° 3, ci-dessous, présente la synthèse de la section d'investissement de ce budget pour 2010.

**Budget primitif 2010 - budget annexe de l'assainissement - section d'investissement (en M€) - tableau n° 3**

Libellé	BP 2009	BP 2010	Evolution 2010/2009 (en %)
<b>recettes réelles d'investissement</b>	<b>58,079</b>	<b>69,926</b>	20,40%
dont emprunt long terme	38,215	41,830	9,46%
dont recettes opérationnelles	15,364	23,596	53,58%
dont participation du budget principal aux recueillis eaux pluviales	4,500	4,500	0,00%
<b>total des mouvements d'ordre</b>	<b>35,116</b>	<b>32,998</b>	<b>- 6,03%</b>
dont amortissements	12,470	13,920	11,63%
dont sortie patrimoniale des locaux du Clip	2,861		
dont virement de la section de fonctionnement	19,705	18,998	- 3,59%
dont mouvements à l'intérieur de la section - invest. opérationnel	0,080	0,080	0,00%
<b>total recettes d'investissement</b>	<b>93,195</b>	<b>102,924</b>	<b>10,44%</b>
<b>dépenses réelles d'investissement</b>	<b>88,864</b>	<b>98,313</b>	<b>10,63%</b>
dont remboursement capital dette	12,905	13,823	7,11%
dont investissements opérationnels	75,564	84,096	11,29%
dont dépenses imprévues	0,395	0,394	- 0,25%
<b>total des mouvements d'ordre</b>	<b>4,331</b>	<b>4,611</b>	<b>6,47%</b>
dont mouvements intersections	4,251	4,531	6,59%
dont mouvements à l'intérieur de la section - invest. opérationnel	0,080	0,080	0,00%
<b>total dépense d'investissement</b>	<b>93,195</b>	<b>102,924</b>	<b>10,44%</b>

## Les inscriptions opérationnelles

En mouvements réels, les inscriptions opérationnelles (84,096 M€), ventilées par nature comptable sans référence à opération, représentent 81,71 % des prévisions totales de l'exercice, et correspondent aux crédits de paiement des projets financés par autorisation de programme :

- pour 1,459 M€, des prestations intellectuelles et des études à effectuer, notamment pour le développement des stations d'épuration et des réseaux d'assainissement de proximité et de prélèvements,
- pour 3,320 M€, essentiellement de l'acquisition de matériels industriels pour la construction de réseaux et de stations d'épuration (2,706 M€), des acquisitions de véhicules lourds (0,200 M€), de véhicules légers (0,040 M€) de petits véhicules utilitaires (0,116 M€), des matériels informatiques et de bureau (0,200 M€) et du mobilier (0,059 M€),
- pour 78,192 M€, le paiement des travaux : une part importante de ces crédits devrait être affectée à la construction de stations d'épuration notamment la Feyssine, Genay, Neuville sur Saône (36,944 M€), et à la mise aux normes et au renouvellement du matériel de l'usine d'épuration à Saint Fons (20,576 M€). La réalisation d'aménagements dans les dépôts pourrait également être conduite (0,185 M€). La construction des collecteurs de l'Yzeron dans les communes à risque de l'ouest lyonnais et de Saint Priest, dans le cadre de l'aménagement du site Renault Trucks, ainsi que la poursuite des travaux sur les collecteurs Nord, Carré de Soie à Vaulx en Velin ; la réalisation de l'émissaire de la plaine de l'Est (deuxième tranche), et le programme annuel pour la construction de réseaux neufs devraient mobiliser 12,362 M€. Les travaux de raccordement sollicités par des tiers pourraient être payés à hauteur de 2,240 M€.

Les recettes réelles opérationnelles, hors inscriptions pour la régularisation comptable des avances sur marchés (1,100 M€), s'établissent à 22,496 M€. Comme en 2009, il s'agit des participations attendues par l'Agence de l'eau pour le financement de certaines opérations individualisées en cours d'exécution.

Les écritures pour ordre opérationnelles inscrites au chapitre globalisé 041 "opération patrimoniale" sont proposées, aussi bien en dépenses qu'en recettes pour 0,080 M€. Il s'agit de la valeur comptable estimée des canalisations installées sous voies privées, qui deviendraient propriété de la Communauté urbaine en cours d'année, après leur raccordement au réseau existant.

Les mouvements financiers

a) - les mouvements réels

En 2010, le remboursement du capital de la dette long terme s'élèverait à 13,823 M€. 3,994 M€ correspondent au remboursement d'avances versées initialement par l'Agence de l'eau pour diverses opérations de la programmation.

L'encours de la dette est estimé à 173,039 M€ sur la base des emprunts contractés au 26 novembre 2009.

Une ligne de sûreté budgétaire peut être ouverte pour un montant de 0,394 M€.

Un programme d'emprunts à long terme, estimé à 41,830 M€, sera nécessaire pour financer la réalisation des investissements 2010.

Le budget principal finance, par le biais d'une subvention d'équipement, les ouvrages destinés à recevoir les eaux pluviales. Une inscription de 4,500 M€ est proposée en recettes pour le financement des travaux correspondants.

b) - les mouvements pour ordre

Avec un virement à la section d'investissement de 18,998 M€ dégagés sur la section d'exploitation, l'autofinancement brut de la section d'investissement s'établit à 28,387 M€.

Sur le chapitre globalisé 040 "opérations d'ordre de transfert entre sections" sont inscrites :

- en recettes : pour 13,920 M€ la dotation aux amortissements des biens et des indemnités capitalisées, liées aux renégociations de prêts (12,470 M€ en 2009),

- en dépenses : l'annuité relative à l'étalement des subventions d'équipement reçues ; elle s'établit à 4,531 M€ ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** le budget primitif 2010 du budget annexe de l'assainissement arrêté, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de 201 985 923 €.

**2° - Dit** que le budget de l'assainissement est voté, conformément à la nomenclature comptable M 49 par nature. Les chapitres sont constitués de comptes à deux chiffres, à l'exception des charges à caractère général, des dépenses de personnel, des atténuations de charges et de produits, des opérations d'ordre de transfert entre sections, des opérations d'ordre à l'intérieur des sections, des opérations patrimoniales, qui sont des chapitres globalisés tels que définis par l'arrêté ministériel du 27 août 2002 portant sur l'harmonisation de la M 14 et de la M 49, complété par la réforme du 1er janvier 2008.

**3° - Autorise** monsieur le président à :

a) - procéder à la réalisation des emprunts, sous toutes formes, destinés au financement des investissements prévus au budget annexe de l'assainissement,

b) - signer, à cet effet, les actes nécessaires.

**4° - Fixe** à 14 000 000 € la contribution prévisionnelle du budget principal au titre des eaux pluviales, avec application des taux suivants :

- 21,20 % de la charge nette d'exploitation,
- 32,10 % de la charge nette financière,
- 32,10 % de la charge nette des amortissements, auquel s'ajoute le montant prévisionnel des amortissements des ruisseaux, galeries et bassins pour 731 897 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 13 janvier 2010.**